DÉONTOLOGUE

Catégorie(s) professionnelle(s)

Créé par la loi du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires. Il est préférable qu'il soit cadre de la Fonction publique territoriale ou de la Fonction publique hospitalière.

Condition(s) d'accès

Master en droit public, bonne connaissance de la **commande publique**, l'**urbanisme**, la **santé et protection sociale**, le **pénal**, la **finance.**

Cadre(s) juridique(s)

Apporte à tout agent public un conseil utile au respect des obligations et des principes déontologiques mentionnés aux articles 25 à 28 de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

Après désignation de l'autorité territoriale, exerce sa fonction auprès des communes de plus de 10000 habitants, département, région, établissement public à fiscalité propre regroupant au moins une commune de plus de 10000 habitants, établissement public territorial (centre de gestion).

Actualité(s) juridique(s)

Dans les conclusions Ségur : « 15 000 recrutements pour soutenir l'emploi hospitalier, pourvoir les emplois vacants et mieux assurer les besoins de recrutements et les remplacements ».
Décret n° 2020-69 du 30 janvier 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique

TEMOIGNAGE

"Il existe déjà dans notre profession les codes de déontologie qui encadrent totalement notre travail. Évidemment certaines règles pourraient être précisées et le droit pourrait toujours nous aider à mieux les mettre en œuvre et les faire respecter. Cependant je ne pense pas que nous sommes de ceux les plus à plaindre. Bien qu'aujourd'hui dans ce temps de crise il peut nous arriver d'être en première ligne pour récolter les plaintes des travailleurs."

Fiche réalisée par Nicolas ANDRE - Promotion 2020-2021 Master Droit de la santé